



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



05157580

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

24-10-2005

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **DURECHAIN**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4800 VERVIERS/PETIT-RECHAIN, Manahant 32/30

N° d'entreprise : 402274341

Objet de l'acte : **Assemblée générale : conversion du capital en euro, augmentation de capital, adaptation des statuts**

D'un acte reçu par le notaire Renaud LILIEN à la résidence d'Eupen le 11 octobre 2005, "Enregistré 2 rôles sans renvoi à Eupen, le 12 octobre 2005, volume 188 folio 47 case 09, reçu 25 :€", il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1. Suppression de la valeur nominale des parts.

Conversion du capital de 2.000.000 francs en 49.578,70 €. Augmentation du capital pour le porter de ce dernier montant à 50.000 € par incorporation des réserves disponibles à concurrence de 421,30 €, sans création de parts nouvelles mais augmentation du pair comptable des parts existantes

Constatation de l'augmentation du capital et modification de l'article 5 comme suit : « Le capital social est de 50.000 € représenté par 2 000 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées. »

2. Adaptation des statuts au code des sociétés, et notamment à l'article 11, le délai pour convoquer l'assemblée générale passe de huit jours à quinze jours.

Suite au décès de Monsieur Johann nommé Hans HELGE le 3 mai 1986, il résulte qu'il n'est plus gérant de la société.

Pour extrait analytique conforme

Renaud LILIEN, notaire

Déposé en même temps : expédition, coordination des statuts.